

COUR D'APPEL DE NANCY
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VERDUN

AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTREE

DU 20 JANVIER 2020

DISCOURS DE MONSIEUR HERVÉ HENRION

PRÉSIDENT DU TRIBUNAL JUDICIAIRE

Je déclare l'audience solennelle de rentrée ouverte. Veuillez vous asseoir.

Monsieur le Préfet de la Meuse,

Monsieur le Sous Préfet de Verdun,

Monsieur le Premier Président,

Monsieur le Procureur Général par intérim, dûment représenté,

Mesdames Messieurs les Elus,

Monsieur le Maire de Verdun,

Madame la Présidente du Conseil des prud'hommes,

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles, militaires, de police et de gendarmerie, religieuses et administratives,

Madame le Bâtonnier,

Mesdames Messieurs les Avocats,

Mesdames Messieurs les Présidents des Chambres des Notaires et des Huissiers de Justice,

Mesdames et Messieurs les Notaires et Huissiers de Justice,

Mesdames et Messieurs les chefs de juridiction,

Mesdames et Messieurs les Magistrats,

Madame la Directrice de Greffe, Madame la Directrice adjointe,

Mesdames et Messieurs les fonctionnaires et membres des greffes,

Mesdames Messieurs les vacataire, adjoint technique et assistant de justice,

Mesdames Messieurs,

Avant tout, je tiens à tous vous remercier chaleureusement de votre présence à ce rituel important de l'année judiciaire. Vous nous faites l'honneur d'assister à cette cérémonie et sachez que je suis très sensible à la considération et à l'attachement que vous manifestez ainsi au tribunal judiciaire de VERDUN. En ce début d'année, au nom des magistrats du siège et des fonctionnaires de ce tribunal et à titre personnel, je vous présente mes meilleurs vœux pour vous mêmes, pour vos familles, pour vos proches et les institutions que vous représentez.

J'ai aujourd'hui le devoir, conformément aux dispositions de l'article R. 111-2 du code de l'organisation judiciaire, de vous faire un exposé sur l'activité de la juridiction au cours de l'année 2019. Avant d'y procéder, je donne la parole à Monsieur le procureur de la République pour ses réquisitions.

Le rituel judiciaire qui nous réunit une nouvelle fois aujourd'hui constitue un temps fort de la vie de notre tribunal, temps d'autant plus fort que nous venons de tourner une page importante de l'histoire républicaine de la juridiction avec la disparition des tribunaux de grande instance et d'instance de VERDUN et la naissance corrélative du tribunal judiciaire.

Une naissance qui survient dans le contexte de conflits sociaux où nombre de nos justiciables s'inquiètent de leur avenir et de celui des générations futures. Certains estiment que le mantra du vivre ensemble et la recherche d'une communion nationale s'épuisent lentement et qu'une fragmentation progressive de la société serait en train de voir le jour. Dans une étude récente, Jérôme FOURQUET utilise l'image de l'archipel pour décrire les processus en cours au sein de la société française. Des constats similaires sont faits depuis plusieurs années par le sociologue Michel MAFFESOLI. Si la pertinence de ces études devra faire l'objet de discussions scientifiques, il n'en demeure pas moins que leurs résultats doivent nous appeler à la plus grande vigilance. Ce constat de fragmentation peut être mis en perspective avec le dernier baromètre annuel "*Fractures françaises*" réalisé par IPSOS SOPRA STERIA : 73 % des sondés estiment que le pays est en déclin (50 % estimant toutefois que ce déclin n'est pas irréversible). Cette régression touche :

- les libertés pour 68 % des sondés,
- la démocratie pour 69 % des sondés,
- la tolérance pour 81 % des sondés,
- la justice sociale pour 73 % des sondés.

En bref, l'expression du déclinisme touche des domaines dans lesquels l'institution judiciaire a un rôle essentiel à jouer. Il n'est donc pas surprenant qu'elle souffre d'un déficit de confiance. Comme le montre ce baromètre :

- seuls 5 % des sondés font tout à fait confiance à la justice (contre 17% pour la police, 28 % pour l'armée ou 16 % pour les maires),

- 40 % des sondés font plutôt confiance à la justice (contre 53% pour la police, 52 % pour l'armée et 54% pour les maires),

- 37 % des sondés ne font plutôt pas confiance à la justice (contre 21% pour la police, 15% pour l'armée et 20% pour les maires),

- 18 % des sondés n'ont pas confiance du tout en la justice (contre 9 % pour la police, 5 % pour l'armée et 10 % pour les maires).

Certes Bourdieu disait "*l'opinion publique ça n'existe pas*", mais l'institution judiciaire ne peut en aucun cas demeurer aveugle et sourde face à cette situation. Chaque magistrat se doit d'oeuvrer dans le sens de la légitimation de sa mission en l'exerçant toujours et en toutes circonstances dans le souci de l'équité, de l'indépendance et de l'impartialité. Comme l'écrivait LA ROCHEFOUCAULD : "*Pour juger il faut avoir vu le monde de loin et surtout l'avoir vu de près*". Un magistrat enfermé dans sa tour d'ivoire, hermétique aux évolutions sociales, ne verrait le monde que de loin et perdrait la faculté de juger. Développer son esprit d'ouverture, développer une éthique de la sollicitude en écoutant et en regardant autrui sont une oeuvre de tous les jours, mais ô combien féconde et enrichissante ! Cela contribue à créer de la confiance et de la cohésion. Chers collègues prenons l'engagement de travailler dans ce sens en 2020. Chers collègues puisse cette nouvelle année être justement placée sous le signe de la confiance mutuelle et du travail collectif.

Vous l'avez compris, c'est là le sens que je souhaiterais donner à cette audience solennelle de rentrée. Face au déclinisme ambiant, je me permettrai un élan romantique en empruntant à GOETHE : "*au fond, nous sommes tous des êtres collectifs. Tous nous devons recevoir et apprendre autant de ceux qui étaient avant nous que de ceux qui sont parmi nous*".

S'agissant maintenant de la présentation proprement dite de l'activité du tribunal de grande instance et du tribunal d'instance, des plaquettes sont mises à votre disposition. Je me contenterai donc d'en commenter rapidement le contenu en vous présentant quelques grandes tendances. Surtout, j'aimerais dédier mes propos et cette audience à tous ceux, magistrats, fonctionnaires, vacataires, contractuels, avocats, partenaires institutionnels et associatifs qui se sont investis sans compter en 2019 pour améliorer la qualité du service rendu et donner vie à la juridiction.

Mais avant cela, je tiens à rendre un hommage appuyé à Messieurs les Chefs de Cour pour leur soutien total et constant. Monsieur le Premier Président, je me dois de vous remercier vivement et sincèrement pour votre aide, pour votre grande disponibilité et pour vos conseils avisés. Je ne vous serai jamais assez reconnaissant de tout ce que vous m'apprenez riche de votre grande expérience. Je manquerais à tous mes devoirs si j'omettais de dire que votre bienveillance et vos rares qualités humaines font que travailler sous votre autorité est pour moi un réel plaisir. Je sais que vous avez récemment pris une décision importante pour vous ; je sais également que vous êtes exigeant et ferme avec vous-même. Mais peut être allez vous reconsidérer cette décision, en ayant à l'esprit que l'injustice s'épuise et meurt en s'empoisonnant elle-même.

Monsieur le procureur de la République, cher Guillaume, je ne peux qu'exprimer la joie que j'éprouve à travailler avec vous et avec votre jeune équipe. Les échanges riches, loyaux et francs entre le siège et le parquet ont, durant l'année écoulée, généré créativité et innovations. L'exercice harmonieux de la dyarchie contribue à la cohésion de l'action, ce qui est un atout majeur pour le nouveau tribunal judiciaire.

Madame la Directrice de greffe, je me félicite de notre collaboration efficace et fructueuse et c'est avec un grand regret que j'annonce aujourd'hui votre départ pour le tribunal judiciaire de NANCY, lieu de votre prochaine affectation. Nous perdons une directrice investie, dynamique, dont les grandes compétences sont unanimement appréciées. Madame DELAYRE, votre prochain départ créera un vide difficile à combler, tant les actions que vous avez menées durant l'année écoulée ont amélioré l'organisation et le fonctionnement de la juridiction.

Madame la Directrice adjointe de greffe, votre sens du service public est inné et votre engagement sans faille. C'est pourquoi en plus de vous remercier, je vous demande publiquement de mieux vous préserver et de compter davantage les heures que vous consacrez au tribunal.

Mesdames les Directrices je dois vous remercier chaleureusement pour le travail considérable accompli dans le cadre de la loi de programmation et de réforme pour la justice, notamment et surtout pour la mise en oeuvre de la fusion entre le tribunal de grande instance et le tribunal d'instance. Vous avez également, en un temps record, accompagné la réforme du code de procédure civile. Pour mener à bien le management de vos équipes de fonctionnaires, vous avez oeuvré de façon pragmatique avec le souci permanent de la concertation. Vous avez écouté, expliqué, informé, rassuré. Les décisions prises ont ainsi été pleinement acceptées ce qui a contribué à renforcer le collectif, au coeur de mes préoccupations de président. Vos missions n'ont pas été faciles à mener, dès lors que vous managez une équipe de 29 fonctionnaires dont sept postes sont à ce jour vacants. A cet égard, je me dois de remercier les Chefs de cour ; leur soutien est constant pour l'affectation de placés ou le recrutement de contractuels.

Madame la Bâtonnière BOUREL, à l'issue de votre Bâtonnat, je ne peux que me réjouir de la qualité des relations entre d'un côté, les magistrats et fonctionnaires et de l'autre les avocats. Nous travaillons tous ensemble à l'oeuvre de Justice, avec un profond respect mutuel. Je ne peux que m'en réjouir et ce d'autant que les avocats ont, durant l'année écoulée, donné de leur temps pour contribuer activement aux projets de juridiction, comme notamment les journées du patrimoine. Votre participation aux comités de pilotage dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi de programmation et de réforme pour la justice a été aussi dynamique que constructive, ce qui doit être salué. Tout cela a permis de renforcer les liens de la collectivité judiciaire.

Madame le Bâtonnier LEGRAND, vous commencez votre mandat dans un contexte bien difficile. Le Barreau, comme d'autres professions juridiques et judiciaires, n'est pas épargné par les turbulences sociales que j'évoquais précédemment. Des mouvements de grève se sont récemment succédé. Beaucoup de vos confrères sont inquiets pour leur avenir, la profession d'avocat connaissant de grands bouleversements qui découragent certains allant jusqu'à penser abandonner le beau métier que vous exercez. L'avocat généraliste exerçant dans une petite structure est porteur d'une justice proche et humaine ; il contribue à permettre aux justiciables

un accès effectif au droit et au juge. Ne l'oublions pas ! Ne l'oublions surtout pas à VERDUN petite ville d'un département rural à faible densité de population où beaucoup de nos justiciables subissent la précarité de leurs conditions d'existence. Essayons néanmoins de rester positifs. Je suis convaincu de la richesse de nos futurs échanges dans le cadre des chantiers qui vont concerner nos professions respectives et nos manières de travailler. A cet égard, saluant votre diplôme de médiateur, je mesure l'intérêt sincère que vous portez aux MARD et au MARC. En guise de bienvenue, je ne résiste pas à l'envie de vous lire un bel extrait des mémoires de GANDHI qui, avocat dans ses jeunes années, nous fait partager ses impressions au terme de la première procédure d'arbitrage qu'il a menée : *“Ma joie était sans borne. J'avais appris la vraie pratique de la loi. J'avais appris à déceler le bon côté de la nature humaine et à trouver le chemin du coeur. Je me rendis compte que la véritable mission de l'homme était de combler l'abîme entre les parties adverses. La leçon se grava si profondément en moi qu'une bonne partie de mon temps, durant les 20 années que j'ai exercé la profession d'avocat, s'est passée à provoquer des règlements amiables”*. Puisse cette philosophie nous être commune et guider notre créativité, notamment lorsque nous aurons à travailler sur divers chantiers dont celui relatif à l'extension des modes amiables de règlement des différends prévue aux articles 3 et 4 de la loi de programmation et de réforme pour la justice. Cette approche ne peut que renforcer les liens entre nos professions respectives et la confiance de nos citoyens en la Justice. Espérons que 2020 verra éclore la culture du règlement amiable des différends au profit de tous !

S'agissant maintenant des effectifs des magistrats du siège : sur 10 postes, un poste est à ce jour vacant. 2019 a vu un départ et deux arrivées. Madame ANTOINE, juge de l'application des peines, a quitté le tribunal de grande instance en septembre, date à laquelle deux nouveaux collègues sont arrivés :

- Monsieur Eric GALLIC, vice-président juge des libertés et de la détention,
- Madame Mathilde LEPORCQ, juge de l'application des peines.

L'équipe composant le siège est résolument diversifiée, dynamique et engagée. Les magistrats, dont les qualités professionnelles et humaines ne sont plus à démontrer, font face aux difficultés du quotidien avec détermination et toujours dans un esprit d'entraide et de solidarité. Je me dois de les en féliciter.

Passons maintenant ensemble la porte de chaque service du tribunal judiciaire et commençons par le portail, **le service d'accueil unique du justiciable**, qui fonctionne parfaitement, grâce à l'engagement et au dynamisme de deux fonctionnaires, Madame TALMANT et Monsieur PELLETIER. De manière absolument exemplaire, ils ont relevé de défi de la numérisation, comme vous pouvez tous le constater en consultant l'écran récemment installé dans la salle des pas perdus du rez-de-chaussée. A cela s'ajoute que la qualité de l'accueil dans ce tribunal n'est plus à prouver et cela nous vous le devons. Après le SAUJ, voici **le bureau d'aide juridictionnelle**, dont la rapidité de traitement des demandes et l'efficacité sont patentées, la durée moyenne de traitement d'une demande d'aide juridictionnelle étant de 20 jours. Point névralgique du tribunal, c'est de la qualité du travail réalisé par le bureau de l'aide juridictionnelle et par Madame AMBROISE que dépend la rapidité de traitement des procédures pendantes devant le tribunal.

Pour ce qui est du service pénal, l'année 2019 a vu une diminution du nombre de jugements rendus en audience collégiale et une stabilité de ceux rendus à juge unique. Je remercie le Chef de service et tous les magistrats qui interviennent dans ce service pour le travail accompli, dont la qualité n'est plus à prouver. Un grand merci à Monsieur PIPIEN, greffier, dont l'investissement et le dévouement ont été ces derniers mois eux-aussi exemplaires. Son prochain départ de la juridiction créera également un vide.

J'insisterai sur trois points dont les deux premiers sont le fruit d'une réflexion collective menée au sein de la juridiction :

Premier point, 2019 a été la seconde année du développement de la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité et je me dois de saluer les efforts réalisés par le greffe correctionnel pour rendre le traitement de cette procédure efficace.

Deuxième point : l'année 2019 a été celle de la mise en place de PILOT AUDIENCEMENT qui est une application informatique permettant de calibrer les audiences pénales à partir de critères aussi rigoureux que pertinents. C'est un réel progrès.

Troisième point, il est indéniable que la qualité des procédures s'est grandement améliorée en 2019, ce qui est essentiel pour la garantie effective des droits et libertés. J'adresse mes remerciements les plus vifs aux policiers et aux gendarmes pour leur mobilisation et le travail accompli au service de l'Etat de droit. Je les en remercie d'autant plus que je sais que, pour eux, 2019 a été une année particulièrement difficile.

J'en profite maintenant pour remercier les fonctionnaires du bureau d'ordre et de l'audiencement pénal pour le travail accompli. J'ai également une pensée pour Madame CAMALET qui porte l'exécution des peines.

Le service de l'instruction a vu augmenter de manière importante les clôtures de dossiers. Il me faut saluer le dynamisme du juge d'instruction, Monsieur VARNEK, qui a accompli avec sa greffière, Madame DUCHET, un travail sérieux pour améliorer l'efficacité du service. Soyez en chaleureusement remerciés !

Comme je l'ai précédemment évoqué, le tribunal a la chance de compter parmi ses effectifs, depuis septembre 2019, un vice président **juge des libertés et de la détention**. Après quelques mois passés parmi nous, Monsieur GALLIC est devenu naturellement un référent : le repère d'expérience et de sagesse au sein d'une équipe très jeune. Monsieur GALLIC oeuvre avec Monsieur SCHWARTZMANN, le véritable "couteau suisse" du tribunal, dont l'engagement et la disponibilité doivent être relevés. Il ne craint pas les changements d'affectation et remplace spontanément quiconque sans ménager sa peine. En cela, il montre que la solidarité et la transversalité sont des valeurs essentielles au sein du tribunal.

Le service de l'application des peines a vu son activité baisser pour des raisons conjoncturelles. Madame ANTOINE puis Monsieur SAINT-SUPERY ont été successivement coordonnateurs de ce service, dont l'organisation et le fonctionnement sont parfaitement sains. C'est avec sérieux et créativité que Monsieur SAINT-SUPERY accomplit aujourd'hui ses missions dans le cadre du milieu fermé. Il se distingue par son souci permanent d'améliorer l'efficacité du service dont

il a la gestion. Monsieur SAINT-SUPERY votre rigueur n'a d'égal que votre engagement : vous êtes ainsi un des rares magistrats à venir me demander du travail quand vous estimez ne pas en avoir assez. Parfois vous êtes même très insistant. Chose suffisamment rare pour être relevée.

Le milieu ouvert à la chance d'être pris en charge par Madame LEPORCQ dont les grandes compétences et l'engagement sont eux aussi éclatants. Je fais exprès d'employer ce dernier adjectif qui est aux antipodes de votre discrétion.

Pour leur part, les fonctionnaires du greffe s'attachent à réaliser un travail de qualité et empreint de grande rigueur pour lequel ils doivent être félicités. J'ai une pensée émue pour Madame DURBIANO, pilier de ce service, qui a pris sa retraite au mois de décembre 2019. Elle va nous manquer et nous manque déjà. Au delà de ses qualités professionnelles, elle a grandement contribué à la vie collective de la juridiction en organisant la chorale. Son humanité et sa délicatesse nous ont marqués.

Les magistrats et fonctionnaires du service de l'application des peines vont dorénavant devoir s'atteler à deux chantiers :

- à court terme et en lien avec le parquet et le SPIP, la mise en place d'un groupe de travail sur la réforme du droit de la peine et des modalités des aménagements de peine découlant de la loi de programmation et de réforme pour la justice ;
- à moyen terme la mise en place d'un travail d'intérêt général spécifiquement dédié à la mémoire de la grande guerre et ce en partenariat avec le SPIP et le réseau institutionnel et associatif.

Je ne peux que louer ces futurs partenariats et remercier les intervenants (SPIP et associations) pour leur investissement.

J'en viens maintenant au **service civil**. Le service dédié au contentieux civil général est magistralement géré par Madame BOUDOUR qui se révèle être une magistrate aussi compétente que dynamique. Elle a remis le service à l'équilibre en finalisant 63 % de dossiers de plus que l'année précédente et ce dans des domaines du droit civil aussi divers que variés. J'en suis tout simplement impressionné et tiens à lui témoigner toute ma reconnaissance. Je remercie également les fonctionnaires qui l'ont si bien soutenue : Madame LUPINSKA, Madame GRASSER et Madame PORTAZ. J'en profite également pour évoquer le travail des experts et des huissiers qui contribuent activement au bon fonctionnement de la chaîne civile.

S'agissant des affaires familiales, l'année 2019 est celle d'une baisse des stocks et d'une diminution de la durée de traitement des procédures, dans le contexte d'une forte augmentation d'activité durant les derniers mois. L'année 2019 a également été celle du développement de la médiation familiale qui va se poursuivre.

Je remercie Madame IREZA et Madame GERARD pour leur grand dévouement dans le contexte d'une augmentation de leur charge de travail, d'une pénurie d'effectif et de l'omniprésence du président hyperactif que je suis. Je remercie également nos partenaires médiateurs familiaux et enquêteurs sociaux qui réalisent un travail absolument remarquable.

Une justice efficace et proche est une justice sensible aux forces créatrices de la société civile, auxquelles je crois profondément. Je ne peux que saluer le travail des associations et autres intervenants civils qui oeuvrent dans des conditions parfois difficiles, mais avec un engagement et une foi exemplaires. C'est également et surtout vrai pour ceux qui interviennent au service de la juridiction des mineurs.

Le service de la juridiction des mineurs a connu une hausse de son activité civile et ce dans le contexte d'un nombre élevé de placements. Je dois adresser ma plus profonde reconnaissance à Madame FRAISSE, coordonnatrice de service, qui fait face à l'importance des missions qui lui incombent avec courage, ténacité et succès, sans compter ses heures. Un travail d'audit a été finalisé au sein de votre service afin d'en améliorer l'organisation et le fonctionnement. Il y a un an je prenais le pari que l'audience solennelle de rentrée 2020 serait celle du défi relevé. C'est indéniablement le cas aujourd'hui. Un grand bravo !

Je remercie également Monsieur CHAMPIGNY pour son engagement sans faille dans la cause des mineurs et le travail qu'il réalise avec passion lui aussi, sans jamais économiser ses forces, notamment pour résorber un stock pénal important.

Mes chers collègues juges des enfants vous travaillez avec des fonctionnaires qui font face à l'ampleur de la tâche avec une totale détermination. Merci à Mesdames WISZNIEWSKY, ALABOUVETTE, HUGOT, BORREGO et HEMMERLE.

Le tribunal d'instance dont je parle aujourd'hui pour la dernière fois connaît globalement une stabilité de son activité. Je me dois de remercier Madame PIERRON pour son efficacité et sa rigueur. Je tiens à lui exprimer mon infinie gratitude. Mes remerciements s'adressent également aux membres du greffe de cette juridiction pour leur dévouement et le travail accompli dans le contexte de la fusion du tribunal de grande instance et du tribunal d'instance imposée par la loi de programmation et de réforme pour la justice. Je souhaite la bienvenue à Madame GROSSE, à Madame FERY et à Madame CHENEVAT dans l'équipe des fonctionnaires du tribunal judiciaire avec le vœu qu'elles s'y sentent bien. Ces vœux s'adressent également à Monsieur ACHIR initialement affecté au Conseil des Prud'hommes.

Pour ce qui est de la fusion du tribunal de grande instance et du tribunal d'instance, un comité de pilotage s'est réuni à deux reprises pour préparer cette fusion et de nombreuses réunions ont eu lieu pour qu'elle se réalise dans les meilleures conditions. Je ne peux que témoigner ma plus grande reconnaissance à tous ceux (magistrats fonctionnaires et auxiliaires de justice) qui ont, dans un esprit de concertation, activement participé à ces groupes de travail dont le résultat des réflexions et les propositions formulées ont été très constructives.

Un autre comité de pilotage a été mis en place pour traiter des partages de compétences spécialisées et de la question de la suppression de l'un des deux cabinets d'instruction meusiens. Se sont réunis pour une concertation les magistrats, fonctionnaires, avocats, le sous-préfet, des élus locaux, représentants syndicaux, policiers, gendarmes, représentants de l'administration pénitentiaire ou encore des représentants de la protection judiciaire de la jeunesse. Le conseil de juridiction a ensuite été consulté sur ces thématiques. Nous avons tous ensemble travaillé d'arrache pied pour formuler les propositions les plus pragmatiques qui soient.

Il me faut encore insister sur la qualité du travail réalisé par le personnel du tribunal qui oeuvre dans des conditions matérielles peu adaptées. Une fois de plus, je ne peux que regretter que la configuration de nos locaux ne corresponde pas à l'activité de la juridiction. Je ne peux que répéter qu'il est primordial que tous soient mis en mesure de travailler en disposant d'espaces suffisants et adaptés ; que tous puissent accéder au tribunal dans des conditions dignes (je pense en particulier aux personnes à mobilité réduite). Nous devons impérativement poursuivre nos efforts dans le sens d'une extension de nos locaux. Sur cette question, je me dois de remercier vivement Monsieur le préfet et Monsieur le sous-préfet pour avoir accepté de nous prêter une salle et de nous permettre l'accès au tribunal par les portails latéraux. Cela démontre l'esprit de partage et de solidarité qui gouverne nos relations de voisinage.

Comme vous pouvez tous le constater, l'année 2019 a été une année très riche. Il était également important de créer des passerelles entre le tribunal et la vie de la Cité en montrant que le tribunal judiciaire de VERDUN est un tribunal qui a des valeurs et qui défend des valeurs ; que le tribunal judiciaire de VERDUN est ouvert sur l'extérieur et à l'Autre. Plusieurs projets collectifs ont ainsi été déclinés.

La deuxième édition des journées européennes du patrimoine a été un réel succès. Nous avons accueilli dans nos locaux près de 120 personnes. Je remercie chaleureusement Madame RENAUD, Monsieur FOERST, Maître BEYNA et Maître NODEE pour leur participation à cet événement qui fait rayonner notre juridiction. Je me permettrais une digression : Maître NODEE et Maître BEYNA, comme Maître DUBAUX, Maître PERCEVAL ou encore Maître HECHINGER (pardonnez moi si j'en oublie), sont ceux qui sont toujours impliqués et disponibles pour le tribunal, mais ce sont également ceux qui s'inquiètent aujourd'hui du devenir de leur profession.

Dans cadre du projet de juridiction sur la lutte contre le racisme et toutes les formes de discriminations, nous avons accueilli deux expositions, l'une sur les violences faites aux femmes et une autre sur la lutte contre l'homophobie et la transphobie. Je remercie Monsieur le Maire pour l'aide apportée dans l'organisation de ces événements. Je dois également rappeler que, dans le cadre de ce même projet, l'artiste locale REDPALN a réalisé des fresques représentant chaque soldat ayant combattu lors de la bataille de VERDUN (le poilu, le tirailleur sénégalais, etc). Il y a trois mois elle nous a fait don de ces fresques qui font dorénavant partie du patrimoine de la juridiction. Au nom du tribunal, je tiens à l'en remercier très chaleureusement.

Un projet “juridiction verte” a été mis en oeuvre pour promouvoir les économies d’énergie, ainsi que le tri de papier et de plastique. Je remercie à cet égard Mesdames FRAISSE et DELAYRE pour leur investissement.

Nous avons reçu une délégation bulgare tandis qu’une équipe verdunoise s’est rendue en BULGARIE dans le cadre d’un échange organisé sous l’égide du Réseau judiciaire européen. J’adresse toute ma reconnaissance à l’organisateur de ce projet, Monsieur VARNEK.

Un partenariat avec le lycée MARGUERITTE existe depuis plusieurs années pour la reconstitution d’un procès par des lycéens. Je remercie Madame BOUDOUR et Monsieur CHAMPIGNY pour leur engagement aux côtés de Madame MUNIER. Une matinée de rencontre des lycéens avec des professionnels du droit, experts et policiers a également été organisée.

Très récemment, un projet de juridiction portant sur le bien-être au travail a été initié par Madame RENAUD. Cela a commencé par la mise en place d’un arbre à livres dans nos locaux. Je salue également la bonne humeur de Madame TALMANT qui organise régulièrement des moments de convivialité très prisés. Contribue également au bien-être Monsieur Willy GANGNANT, notre agent technique, qui œuvre pour améliorer les conditions de travail en aménageant les bureaux, en veillant aux règles de sécurité, en s’impliquant dans le projet “juridiction verte”.

Un partenariat va également être prochainement mis en place avec le maire de DOUAUMONT, une équipe de chercheurs de l’Université de LORRAINE, le Barreau, l’ONAC et toutes les personnes intéressées par une réflexion collective sur le statut juridique des ossements humains exhumés sur les anciens champs de bataille. Ce sera le thème de la participation du tribunal judiciaire à la prochaine Nuit du Droit organisée sous l’égide du Conseil constitutionnel.

Tout cela vous pouvez le suivre en direct sur le site internet du tribunal qui vient d’être entièrement refondu. Ce site comprend un fil d’informations relatives à la vie du tribunal, mais aussi des développements conséquents sur l’histoire du tribunal et son patrimoine. Ont notamment été mis en ligne une belle contribution du Docteur FREMONT sur l’abbaye SAINT-PAUL et le beau livre de Monsieur Georges BLUME s’intitulant “*Une histoire sommaire de la justice à Verdun*” qu’il faut avoir lus.

Mes chers collègues du siège et du parquet, Mesdames les directrices de greffe, Mesdames Messieurs les fonctionnaires, Mesdames Messieurs les auxiliaires de justice, Mesdames Messieurs les partenaires institutionnels et associatifs, vous contribuez collectivement à faire du tribunal judiciaire de VERDUN un ensemble de juridictions engagées, dynamiques et modernes. Soyez en fiers ! Nos forces doivent continuer à s’unir pour redoubler d’efficacité, d’enthousiasme, de créativité et de réussite. En dépit d’un quotidien parfois difficile nous devons toujours nous efforcer de croire en nous et en la puissance de notre détermination collective.

Monsieur le procureur de la République, avez-vous d’autres réquisitions ?

Monsieur le procureur de la République, conformément à vos réquisitions, le tribunal déclare l'année judiciaire 2019 close et l'année judiciaire 2020 ouverte et constate qu'il a été satisfait aux obligations prévues par les articles R. 111-1 et R. 111-2 du code de l'organisation judiciaire.

Enfin, il sera dressé du tout procès verbal.

L'audience solennelle est levée ; je vous invite tous à nous rejoindre dans la salle des pas perdus pour un moment de convivialité.